## TAUX D'ENCADREMENT VIE COLLECTIVE POUR LES SORTIES SCOLAIRES

Les taux d'encadrements s'appliquent pour chaque classe concernée par la sortie et non en fonction du nombre global d'élèves qui partent de l'école.

	Maternelle	Elémentaire
Sortie de proximité ex : gymnase, piscine, bibliothèque municipale, salle de sport (à pied ou en car scolaire spécialement affrété) < ½ journée Autorisée par le directeur	L' enseignant accompagné d'un adulte. Au-delà de 24 élèves un adulte supplémentaire est recommandé.	L'enseignant seul
Sortie scolaire obligatoire ou facultative Autorisée par le directeur  sortie obligatoire = sortie durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps et qui peut comprendre la pause méridienne	Un enseignant + 1 adulte (ATSEM ou bénévole) jusqu'à 16 élèves. Puis 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves.	Jusqu'à 30 élèves : un enseignant + 1 adulte Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Voyage scolaire		Jusqu'à 24 élèves : un enseignant + 1 adulte
Autorisée par l'IEN de circonscription 1 diplôme de secourisme obligatoire		Au-delà de 24 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves

## TAUX D'ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES \* PRATIQUES PENDANT LES SORTIES SCOLAIRES

	Maternelle	Elémentaire	
Sortie régulière	l'enseignant seul		
Sortie occasionnelle	1 adulte pour 8 élèves	1 adulte pour 15 élèves	
avec ou sans nuitée avec ou sans PP IE	Jusqu'à 16 élèves : un enseignant + 1 adulte agréé Au-delà de 16 élèves : 1 adulte agréé pour 8 élèves	Jusqu'à 30 élèves : Un enseignant + 1 adulte agréé Au-delà de 30 élèves : 1 adulte agréé pour 15 élèves	

ordinaires → sauf celles qui nécessitent un encadrement renforcé (voir tableau des taux d'encadrement pour les activités physiques nécessitant un encadrement renforcé

## TAUX D'ENCADREMENT DES ACTIVITES D'EPS

			Maternelle	Elémentaire
Activités physiques ordinaires	Toutes les APSA non à risque dont : Jeux de lutte Orientation Cirque Char à voile	Dans l'école     Sortie régulière	L'enseignant seul	
		•Sortie occasionnelle avec ou sans nuitée •Avec PP IE	1 adulte pour 8  Jusqu'à 16 élèves : un enseignant + 1 adulte agréé Au-delà de 16 élèves : 1 adulte agréé pour 8 élèves	1 adulte pour 15  Jusqu'à 30 élèves : Un enseignant + 1 adulte agréé Au-delà de 30 élèves : 1 adulte pour 15 élèves
Activités physiques nécessitant un encadrement renforcé	-I r à l'arc -Sports équestres -Spéléologie (classe I et II uniquement) -Activités aquatiques et subaquatiques (posséder I'ASNS) sauf pour la natation qui a un autre taux d'encadrement.  -I r à l'arc -Sortie de proximité Sortie régulière -Sortie	Jusqu'à 12 élèves : un enseignant + 1 adulte agréé Au-delà de 12 élèves : 1 adulte agréé pour 6 élèves	1 adulte pour 12  Jusqu'à 24 élèves : Un enseignant + 1 adulte agréé Au-delà de 24 élèves : 1 adulte agréé pour 12 élèves	
	VTT et Cyclisme sur route	occasionnelle avec ou sans nuitée •Avec ou sans PP IE	X	1 adulte pour 12  Jusqu'à 24 élèves : Un enseignant + 1 adulte agréé Au-delà de 24 élèves : 1 adulte agréé pour 12 élèves Taux minimal à adapter.

## Natation

	Taux d'encadrement par groupe-classe			
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire	
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le	2 adultes au moins dont le	2 adultes au moins dont le	
	professeur de la classe	professeur de la classe	professeur de la classe	
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le	2 adultes au moins dont le	3 adultes au moins dont le	
	professeur de la classe	professeur de la classe	professeur de la classe	
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le	3 adultes au moins dont le	4 adultes au moins dont le	
	professeur de la classe	professeur de la classe	professeur de la classe	